PRÉFET
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°38-2024-032

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2024

Sommaire

38_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de l Isère / Direction départementale

38-2024-01-31-00004 - Délégation de signature concernant la gestion financière de la cité administrative DODE du département de l'Isère, à compter du 1er février 2024. (2 pages) Page 3

38-2024-02-01-00005 - Délégations spéciales de signature pour le pôle État et Ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Isère, à compter du 1er février 2024. (6 pages) Page 6

38_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de l Isère

38-2024-01-31-00004

Délégation de signature concernant la gestion financière de la cité administrative DODE du département de l'Isère, à compter du 1er février 2024.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques de l'Isère
8 rue de Belgrade
38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04 76 85 74 00
Mél. : ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr

Grenoble, le 31 janvier 2024

Arrêté portant subdélégation de signature en matière de gestion financière de cité administrative

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Isère,
Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets dans les régions et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination du préfet de l'Isère – Monsieur Louis LAUGIER ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2023-08-21-00035 du 21 août 2023 donnant délégation de signature à M. Philippe LERAY, en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Isère pour la gestion financière de la Cité administrative DODE à GRENOBLE,

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée, à :

Mme Marion BRISAC, administratrice des finances publiques adjointe

Mme Anne SOUTIF, inspectrice principale des finances publiques

Mme Laurence DAVID, inspectrice divisionnaire des finances publiques

M Bruno DUCRET, inspecteur des finances publiques en l'absence de sa responsable de division et de ses adjointes.

- d'émettre et d'adresser à chaque ordonnateur secondaire délégué affectataire de locaux au sein de la Cité administrative DODE à GRENOBLE ou au représentant des occupants ayant une personnalité juridique financière différente de celle de l'État, les titres de perception pour la quote-part des charges de fonctionnement qui lui incombe ;

Q:\Délégations de signature 2024\01-2024\Direction\Subdélégation Cité Administrative fevrier 2024.odt

- d'engager et de mandater les dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la Cité administrative DODE à Grenoble.

d'une manière plus générale, pour tous les actes se rapportant aux questions, affaires et matières visées à l'article 2 de l'arrêté 2010-06291 du 30 juillet 2010.

Article 2

Délégation de signature est donnée à

Mme Marion BRISAC, administratrice des finances publiques adjointe

Mme Anne SOUTIF, inspectrice principale des finances publiques

Mme Laurence DAVID, inspectrice divisionnaire des finances publiques

M. Fernand MINACORI, contrôleur principal des finances publiques

M. Olivier LHEUREUX, contrôleur principal des finances publiques

M. Fabien GAGET, contrôleur des finances publiques

Mme Johanna GODMER, contrôleur des finances publiques

de constater dans l'application Chorus les services faits.

Article 3

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 38-2023-08-28-00007 du 28 août 2023 et prendra effet au 1er février 2024.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département.

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Isère,

Philippe LERAY
Administrateur général des finances publiques

38_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de l Isère

38-2024-02-01-00005

Délégations spéciales de signature pour le pôle État et Ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Isère, à compter du 1er février 2024.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques de l'Isère
8 rue de Belgrade
38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04 76 85 74 00
Mél. : ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr

Grenoble, le 1er février 2024

Décision de délégations spéciales de signatures pour le pôle État et Ressources

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Isère,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Isère ;
Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Philippe LERAY, Directeur départemental des finances publiques de l'Isère ;

Vu la décision du 26 décembre 2016 fixant au 1er avril 2017 la date d'installation de M. Philippe LERAY Directeur départemental des finances publiques de l'Isère ;

Décide :

Article 1 :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division État

Mme Christine VENTURI, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division et en cas d'empêchement ou d'absence d'un autre responsable de division, de signer toutes les affaires du Pôle Gestion publique et ressources.

Elle reçoit pouvoir, s'agissant des produits divers de l'État, des taxes d'urbanismes et redevances archéologiques préventives (ancien régime), de signer l'ensemble des actes de poursuites. L'octroi des remises gracieuses et les propositions d'admission en non-valeur afférentes à ces recettes non fiscales sont limitées à 15 000 € par article de créance.

Elle reçoit enfin pouvoir de signer les chèques sur le Trésor.

M. Richard FERRARI, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division État, reçoit les mêmes pouvoirs.

Service Comptabilité

Mme Sandrine COUCHOT, inspectrice des finances publiques , responsable du service comptabilité reçoit délégation pour signer : Le courrier simple et les documents ordinaires du service (accusés de réception, bordereaux d'envoi de pièces, demandes de renseignements), les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts de numéraire ou de valeur, les certifications sur tous les documents comptables, les chèques et ordres de virement émis sur le compte courant de la DDFiP de l'Isère à la Banque de France et plus généralement tous les documents relatifs aux opérations avec la BDF et la Banque postale, la validation et la signature électronique des virements de gros montants, virements urgents et vers l'étranger, la transaction de 2ème niveau de validation générale et comptable des virements bancaires initiés par les services de la DDFiP de l'Isère, les procès verbaux de destruction des formules hors d'usage des régies, la délivrance des carnets à souche.

En cas d'empêchement de la responsable du service Comptabilité, Mme Marie-Christine BLET, contrôleuse principale des Finances Publiques, M. Alain GERVASONI-DUBOIS, contrôleur principal des finances publiques, reçoivent la même délégation.

Service Produits divers

Mme Frédérique DE PIERO, inspectrice des finances publiques, responsable du service des produits divers, reçoit délégation :

- pour signer le courrier simple et les documents ordinaires du service (accusés de réception, bordereaux d'envoi de pièces, demandes de renseignements) concernant les produits divers les taxes d'urbanismes et redevances archéologiques préventives ancien régime, les déclarations de recettes, les documents comptables dont les fiches comptables rectificatives afférent à ses produits ;

- pour signer, dans le cadre du recouvrement des produits divers du Budget de l'État et des taxes d'urbanisme et redevance d'archéologie ancien régime , les actes et états de poursuites ainsi que les mainlevées y afférant, les déclarations de créances dans le cadre des procédures d'apurement du passif, les délais de paiement accordés aux redevables inférieurs à 15 000 € les remises de majorations conditionnelles inférieures à 1500 €, les propositions d'admission en non-valeur d'un montant inférieur à 7 500 € par article de créance, (pas de délégation pour les remises gracieuses) ;
- pour agir en justice à l'occasion des poursuites engagées à l'encontre des redevables de titres de perception.

En cas d'empêchement de la responsable du service par intérim, Mme Agnès BLASCOT, contrôleuse principale des finances publiques et M. Jacques MONTIBERT, contrôleur principal des finances publiques, reçoivent la même délégation.

Mme Sylvie FIQUET, contrôleur des finances publiques et M.Audry RAYMOND, contrôleur des finances publiques reçoivent pouvoir :

- pour signer le courrier simple et les documents ordinaires du service (accusés de réception, bordereaux d'envoi de pièces, demandes de renseignements), les déclarations de recettes, les documents comptables dont les fiches comptables rectificatives ;
- pour signer, dans le cadre du recouvrement des produits divers du Budget de l'État, les actes et états de poursuites ainsi que les mainlevées y afférant, les déclarations de créances dans le cadre des procédures d'apurement du passif, les délais de paiement accordés aux redevables inférieurs à 10 000 €, les remises de majorations conditionnelles inférieures à 1 000 €, les propositions d'admission en non-valeur d'un montant inférieur à 5 000 € par article de créance.

Mme Sabrine OUAZENE, agente des finances publiques reçoit pouvoir

- pour signer le courrier simple et les documents ordinaires du service (accusés de réception, bordereaux d'envoi de pièces, demandes de renseignements), les déclarations de recettes.
- pour signer, dans le cadre du recouvrement des produits divers du Budget de l'État, les actes et états de poursuites ainsi que les mainlevées y afférant, les délais de paiement accordés aux redevables inférieurs à 3 000 €, les remises de majorations conditionnelles inférieures à 500 €.

<u>Service Dépôts de fonds et services financiers :</u>

M. David STACCHETTI, inspecteur des finances publiques, responsable du service Dépôts de fonds et services financiers, reçoit délégation pour signer :

Le courrier simple et les documents ordinaires du service (accusés de réception, bordereaux d'envoi de pièces, demandes de renseignements), les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts de numéraire ou de valeur, les certifications sur les documents comptables, la validation de second niveau des virements de gros montant, les certificats de non opposition, les chèques et ordres de virement émis sur le compte courant de la DDFiP de l'Isère à la Banque de France, les demandes de cartes bancaires et cartes commerçants.

En cas d'empêchement du responsable du service, M. Grégory COURTIAL, contrôleur des finances publiques. reçoit la même délégation.

Service Dépense et Service facturier :

Mme Virginie WEBER, inspectrice des finances publiques, responsable du service Dépense et service facturier reçoit délégation :

pour signer les notes, documents ordinaires de service courant, les accusés de réception, bordereaux et lettres d'envoi, demandes de renseignements et notes de rejets relatifs aux attributions du service, les récépissés, les certifications de règlement sur les mandats, sur les ordres de paiement et sur tous documents comptables, les extraits d'opposition et certificats de non-opposition.

En cas d'empêchement du responsable du service, M. Benjamin LAPOUGE, contrôleur des finances publiques et M. Yannick MARTIN, contrôleur principal des finances publiques et Mmes Catherine COET, contrôleuse principale des finances publiques, reçoivent la même délégation.

Service Dépense-Rémunérations :

M. Philippe BEDOURET, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de service reçoit pouvoir de signer les documents énumérés ci-après limitativement : certificats de cessation de paiement de traitement, certificats de cessation de paiement des prestations familiales, relevés récapitulatifs des sommes mises en paiement, courriers simples et ordinaires à destination des ordonnateurs.

En cas d'empêchement de ce dernier, Mme Marie PISTONE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, chargée de mission auprès du responsable du service et M Pascal PAPELIAN, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de service, reçoivent les mêmes délégations

M. François MAISTRET, contrôleur principal des finances publiques et M.Cedric GIRARD, contrôleur des finances publiques reçoivent les mêmes délégations en cas d'empêchement de ces derniers.

2. Pour la Division Ressources Humaines et Formation professionnelle

Mme Céline BEATSE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division et, en cas d'empêchement ou d'absence d'un autre responsable de division, de signer toutes les affaires du Pôle Gestion publique et ressources.

Mme Catherine NICOUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division Gestion des Ressources Humaines, Formation professionnelle et gestion des concours, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division.

Gestion RH :

Mme Françoise CHAMBON, inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer tous documents relatifs à la gestion administrative et comptable des agents, ci-inclus la gestion des temps et des horaires.

Mme Arielle JACQUOT, inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer tous les documents relatifs à la gestion administrative et comptable des agents, ci-inclus la gestion des temps et des horaires.

Formation professionnelle :

Mme Adeline BOUAT BOSSAN, inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer tous documents relatifs à la formation professionnelle et aux concours, à l'exception des états de demande de rémunération.

3. Pour la Division Budget, Logistique, immobilier

Mme Marion BRISAC, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et document relatif aux affaires de sa division et, en cas d'empêchement ou d'absence d'un autre responsable de division, de signer toutes les affaires du Pôle Gestion publique et ressources.

Mme Laurence DAVID, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division.

Mme Anne SOUTIF, inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division.

Ces mêmes délégataires reçoivent également pouvoir du directeur départemental des finances publiques de l'Isère de signer les PV y afférents.

Service Budget et Logistique (hors immobilier) :

M. Sylvain ROSADONI, inspecteur des finances publiques, chef de service au service Logistique (hors immobilier) reçoit pouvoir de signer les notes et documents ordinaires de service courant, accusés de réception et lettres d'envoi, demandes de renseignements, notes de rejet relatifs aux attributions de son service, les récépissés, les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts de valeurs, les certifications de règlement sur les mandats, sur les ordres de paiement et sur tous documents comptables, les extraits d'opposition et certificats de non-opposition.

M. Bruno DUCRET, inspecteur des finances publiques, chef de service Budget (hors immobilier) reçoit les mêmes pouvoirs.

M. Olivier LHEUREUX, contrôleur principal des finances publiques, au service Budget reçoit les mêmes délégations en l'absence de M. Sylvain ROSADONI et M. Bruno DUCRET.

Service immobilier :

Mme Céline CORREARD ingénieur d'études classe normale détaché dans le garde d'inspecteur des finances publiques , M Fréderic SALLES et M Laurent SAURET inspecteurs des finances publiques, reçoivent le pouvoir de signer le courrier simple et les documents ordinaires du service. Ils reçoivent aussi délégation pour représenter la direction départementale des finances publiques aux différentes réunions externes relatives à leurs missions immobilières.

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 38-2023-09-01-00005 du 1er septembre 2023 et prendra effet au 1er février 2024.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Le Directeur départemental des finances publique de l'Isère

Philippe LERAY